Déclaration des frais de garde d'enfants – Crédit d'impôt (case 7GA)

Pour déclarer vos dépenses de frais de garde d'enfants (assistante maternelle, crèche, garderie, garderie périscolaire ..), commencez votre déclaration en ligne (comme habituellement), en renseignant votre adresse (éventuel déménagement), votre situation de famille et vos enfants à charge.

Puis, à l'étape 3 de votre déclaration, l'écran ci-dessous s'affiche :



Cochez alors toutes les rubriques qui vous concernent.

Cochez la case « Réductions et crédits d'impôt » pour déclarer vos dépenses de frais de garde d'enfants :

CHARGES	
	Charges déductibles (pensions alimentaires, épargne retraite), charges et imputations diverses
T ₃	prestations compensatoires, etc.
	Investissements locatifs (Pinel, Denormandie ancien, Duflot, Scellier, Censi-Bouvard, Dispositif Loc'Avantages)
	Investissements Outre-Mer 🕜

Puis cliquez sur suivant.

Les différentes rubriques cochées vont s'afficher, une page après l'autre, pour que vous puissiez compléter les cases qui vous concernent.

Ainsi, la page ci-dessous, concernant les réductions et crédits d'impôt va vous être affichée. La partie en rouge correspond à la déclaration des frais de garde d'enfants de moins de 6 ans. Attention : cette case ne s'affiche que si un enfant de moins de 6 ans est mentionné sur votre déclaration de revenus.

Vos c	CHARGES						
REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT							
		Notice					
Dons versés à des organismes établis en France							
- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 100	00 €)	7UD					
- Dons versés du 15.9 au 31.12.2023 pour la sauvegarde du patrimoine religieux ((maximum 1000 €)	7UJ					
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité pu	ublique, aux candidats aux élections	7UF					
- Dons et cotisations versés aux partis politiques		7UH					
Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État europée	en autre que la France						
- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 100	0€)	7VA					
 Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général 		7VC					
Report de l'excedent de dons des années anterieures 2018	2019 2020 2021	2022					
7XS 7XT	7XU 7XW	7XY					
Système de charge pour véhicules électriques							
- dans l'habitation principale :	1 ^{er} système 7ZQ 2 nd système	7ZR					
- dans la résidence secondaire :	1 ^{er} système 7ZS 2 nd système	7ZT					
	Déclarant 1 FICTIF Déclarant 2 FICTIF	Personnes à charge					
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés seuf option frais réels	7AC 7AE	7AG					
Nombre d'enfants à charge poursuivant leurs études							
- Enfants à charge	7EA Collège 7EC Lycée	7EF Ens. Sup.					
Frais do gardo dos opfante do moine do 6 ans não à comptor du 1.1.2017							
- Enfants à charge							
1 ^{er} enfant							
7GA							
Pour déclarer des frais de garde, cliquez ici Dé	étail						

Pour compléter la case 7GA, cliquez sur le bouton « Détail ».

Frais de garde des enfants - Enfants à charge	de moins de 6 ans	nés à compter du 1.1.2017
	1 ^{er} enfant	
7GA		
	Pour décl	arer des frais de garde, cliquez in i Détail

Une nouvelle fenêtre va alors s'ouvrir, vous permettant de déclarer le montant des frais de garde payé.

Montant des frais de Enfants à charge Nom de la personne à charge	e garde Montant total des frais de garde	Nom, adresse du (ou des) bénéficiaire (s) et montant des frais de garde	
· V	ς	Ajouter un bénéficiaire	Ŵ
Annuler	Ajouter u	ın enfant Valid	er⊳

Après avoir complété les 3 colonnes, cliquez sur « Valider ».

Le montant déclaré dans la colonne « Montant total des frais de garde » sera automatiquement renseigné dans la case « 7GA » :

Frais de garde des enfants - Enfants à charge	de moins de 6 ans nés à compter du 1.1.2017
7GA	t ^{er} enfant 3000
	Pour déclarer des frais de garde, cliquez ici